

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 23 septembre  
2009 tenue à l'école Saint-Joseph à 19 h 30**

Assemblée générale des parents de l'école Saint-Joseph tenue à l'école Saint-Joseph le vingt-trois septembre de l'an deux mille neuf à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Neuf parents sont présents à l'assemblée.

**OUVERTURE ET  
MOT DE  
BIENVENUE**

Monsieur Christian Leclerc remercie les parents de s'être déplacés. La directrice d'école, madame Andrée Roy, souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres de l'équipe-école.

**NOMINATION  
D'UNE OU D'UN  
SECRÉTAIRE  
D'ASSEMBLÉE**

AG-84-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE madame Martine St-Laurent soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

AG-85-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Lucie Thivierge,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU --  
-SEPTEMBRE 2007**

AG-86-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

QUE le procès-verbal du 24 septembre 2008 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE.

**RAPPORT ANNUEL  
DU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc fait la présentation du rapport annuel 2008-2009 du conseil d'établissement. Madame Andrée Roy précise que le rapport annuel de l'école sera accessible sur le site Web de l'école au mois d'octobre.

**INFORMATIONS  
SUR LA LOI 180 ET  
SUR LES  
FONCTIONS DU  
CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Christian Leclerc informe les parents sur les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Il précise aussi les buts de l'assemblée de ce soir :

- élire les parents au conseil d'établissement;
- élire le représentant et le substitut au Comité de parents;
- décider de la formation de l'O.P.P.;
- rendre compte du rapport annuel.

**PROCÉDURE  
D'ÉLECTIONS AUX  
POSTES DE  
REPRÉSENTANTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

AG-87-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Stéphane Saulter,

De nommer madame Chantale Leclerc afin qu'elle agisse à titre de présidente d'élections.

ADOPTÉE.

AG-88-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Lucie Thivierge,

DE nommer madame Martine St-Laurent afin qu'elle agisse à titre de secrétaire d'élections.

ADOPTÉE.

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- a) Le président d'élections procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- b) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
- c) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- d) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élections procède au vote.
- e) Le vote est secret.
- f) Le président d'élections distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- g) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- h) La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
- i) En cas d'égalité, le vote est repris.
- j) Après la déclaration d'élections, l'assemblée générale mandate le président d'élections ou le secrétaire d'élections afin qu'il procède à la destruction des bulletins de vote.

AG-89-09 En 2009-2010, pour compléter les mandats aux postes no 1 et no 3, IL EST RÉSOLU,

QUE les deux (2) postes de parents disponibles au sein du conseil d'établissement soient comblés parmi les personnes présentes et que les parents intéressés soumettent leur candidature.

ADOPTÉE.

**ÉLECTION DE  
DEUX PARENTS  
AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT**

Madame Danielle Côté et monsieur Sylvain Lacroix sont élus respectivement aux postes no. 1 et no. 3 pour un mandat de 2 ans.

**ÉLECTION D'UN  
REPRÉSENTANT  
ET D'UN  
SUBSTITUT AU  
COMITÉ DE  
PARENTS**

AG-90-09 L'assemblée générale confirme monsieur Stéphane Saulter comme représentant-e des parents de l'école au Comité de parents de la Commission scolaire Harricana et madame Danielle Côté comme substitut.

ADOPTÉE.

**INFORMATIONS  
SUR L'O.P.P.  
Décision quant à  
son existence**

Monsieur Christian Leclerc explique le rôle de l'O.P.P. à l'assemblée.

AG-91-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine St-Laurent,

QU'un organisme de participation des parents soit formé. Les parents suivants sont intéressés à faire partie de cet organisme :

Pauline Brunet  
Valérie Simoneau  
Chantale Leclerc  
Martine St-Laurent  
Martine Dionne  
Louise Filion

ADOPTÉE.

**CLÔTURE DE  
L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

AG-92-09 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Lucie Thivierge,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 5.

---

Christian Leclerc,  
président d'assemblée

---

Martine St-Laurent,  
secrétaire